Image not found or type unknown

Que dois je faire, en attente d'un texte de loi ou une réponse

Par **moa69**, le **14/11/2013** à **19:44**

[smile4]bonsoir
j'ai acheté un scooter neuf à credit ou j'ai pu négocier une reduction de 15% dans une enseigne spécialisé (vitre du conteur de vitesse fêlée) . Il s'est avéré que le dit véhicule avait déjà été vendu à un autre client et que le vendeur me demande de signer un changement de carte grise , [smile31]alors que je n'avais pas été prevenu de ce détail lors de la vente.Sachez que j'ai refusé de signer ce document '(rien ne me prouve que ce véhicule ne soit pas accidenté),[smile28]jusque la pas de problème puisque le vendeur me propose de commander un autre scooter neuf sauf qu'il me demande de payer une plus valus de 15% sur ce scooter , alors que sur le contrat que j'ai signé ,le prix du scooter avec remise me stipule avoir acheté un scooter neuf.....pourriez vous donner la démarche à suivre ou un texte de loi qui me parle des droit des consommateurs
cordialement merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés